

## **Lettre ouverte aux habitants du Pontet**

**Objet** : *Rejet d'une demande d'implantation d'une centrale photovoltaïque*

A toutes et à tous, Madame, Monsieur, Cher ( e ) s ami ( e ) s,

La société DIEZ ENTREPRISE, de CREUZIER LE VIEUX (C.P 03 300), est porteuse d'un projet d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 999 KWc, d'un poste de livraison, d'une citerne et d'une haie de sécurité périmétrique, situé sur le territoire de la commune de Chazemais et plus précisément au lieu-dit Le Pontet, couvrant une parcelle agricole d'environ 1 hectares, à proximité immédiate des habitations.

En tant que riverains à ce projet, je vous informe qu'un arrêté préfectoral n°1670/2024 en date du 29 juillet 2024, a rejeté cette demande d'urbanisme au nom de la protection de notre espace naturel agricole, retenant les arguments avancés par notre commune qui avance avec son slogan LA PASSION DE NOTRE TERRITOIRE.

La société ci-dessus citée, déterminée à installer son projet, à réitérer sa demande amendée de quelques aménagements.

Il est de mon devoir de tenir informés les administrés de Chazemais concernés directement par ce projet d'aménagement environnemental.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher ( e ) s ami ( e ) s, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,

**Christophe LECLERC**

